

Sira Sylla, député LREM, veut défiscaliser les transferts de fonds de France en Afrique !

écrit par Christine Tasin | 26 juin 2020



Il ne suffisait pas, apparemment, que les immigrés que nous accueillons, nourrissons, formons... renvoient dans leurs pays d'origine une partie de leurs salaires et des prestations sociales reçues, autant d'argent qui n'est pas réinvesti dans notre pays pour la richesse nationale et donc pour ceux qui vivent en France.

Il ne suffisait pas, apparemment, que les dons aux mosquées, au CCIF et autres associations des Frères musulmans soient défiscalisés et donc échappent eux aussi à la richesse nationale.

Il ne suffisait pas, apparemment, que la France, directement et via l'UE, envoie des centaines de millions en Afrique, millions soustraits aux Français à qui on explique qu'ils vont toujours plus devoir se serrer la ceinture ...

Non. Un député Ecolo-socialo d'Agir, Vincent Ledoux, et un autre de LAREM, Sira Sylla, ont proposé de faciliter les transferts d'argent depuis la France vers l'Afrique en les défiscalisant et en baissant les frais bancaires habituels. Mais la meilleure idée des deux lascars, c'est de permettre, carrément, aux banques africaines de s'installer sur notre territoire, ce qui permettrait de faire passer sans frais l'argent de France en Afrique. Elle est pas belle la vie ?

En 2014, la France a adopté une loi inscrite au Code monétaire et financier, ainsi qu'un arrêté, pour permettre aux banques étrangères de proposer leurs services dans l'Hexagone, à condition d'obtenir l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (APTR). Mais cette loi n'a pas permis d'élargir l'accès des banques africaines au marché français. A l'heure actuelle, seuls deux établissements marocains, la BCP et Attijariwafa Bank, ont obtenu cet agrément. *« En six ans, c'est trop peu. Les conditions de délivrance de cette autorisation restent trop restrictives »*, juge Sira Sylla. Le Maroc est justement le pays d'Afrique vers lequel les virements bancaires sont les plus importants puisqu'ils atteignaient 7 milliards de dollars (6,21 milliards d'euros) en 2019 devant la Tunisie (2) et l'Algérie (1,8).

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/06/16/apres-le-covid-19-deux-amendements-pour-faciliter-les-transferts-d-argent-vers-l-afrique_6043074_3212.html?utm_medium=Social&utm_source=Twitter#Echobox=1592327207

Après le [#Covid19](#), deux amendements pour faciliter les transferts d'argent vers l'Afrique <https://t.co/spLzF5frCi>

– Le Monde (@lemondefr) [June 16, 2020](#)

.
Mr le Ministre : personne ?

Quid des transferts d'argent.??? Je vous ai écrit depuis bientôt deux mois. Échanges aujourd'hui avec votre conseiller compétent qui ne connaissait pas mes demandes ! Je suis députée de la majorité !!! La promesse présidentielle on en fait quoi??? <https://t.co/tr84KZjNny>

– Sira SYLLA (@sirasylla76) [June 17, 2020](#)

Merci à Marchersurdesoeufs qui nous a signalé l'article.

.
Avec la baisse des transferts d'argent vers l'Afrique pendant la crise sanitaire du coronavirus, des députés français veulent corriger le tir. Des amendements sont sur le point d'être proposés au Parlement pour faciliter les transferts d'argent.

Les députés Sira Sylla (LReM) et Vincent Ledoux (Agir) sont décidés à soutenir les Africains en proposant un projet de défiscalisation des envois de fonds effectués par les diasporas africaines. Leur objectif est d'encourager les transferts d'argent effectués par ces diasporas africaines au bénéfice de leurs familles restées sur le continent, rapporte rewmi.com. À en croire la députée Sira Sylla (LReM), la Banque mondiale a annoncé fin avril une chute de 23 % des envois de fonds à destination de l'Afrique pour 2020, en raison de la crise due au coronavirus.

Pour la même source, les flux financiers issus de la diaspora représentent des sommes colossales et essentielles à la consommation des ménages africains. En 2018, les transferts d'argent vers le Sénégal représentaient 9,1 % du PIB, soit deux fois le montant de l'aide publique au développement reçu la même année par le pays.

L'autre formule proposée par les parlementaires est la bibancarisation. Elle vise à réduire les frais de transferts pour les diasporas installées en France. Les envois d'argent vers l'Afrique sont les plus onéreux au monde, avec 9 % à 10 % de commissions prélevées par transaction et jusqu'à 20 % pour l'Afrique australe alors qu'en moyenne, ils se situent entre 5 % à 7 % pour les autres continents.

Malgré ce grand risque, certaines familles nient l'évidence et de nombreux foyers utilisent des circuits parallèles d'envoi, reposant sur le transport d'argent liquide ou les tontines, un système traditionnel d'épargne collective. Elle soutient par ailleurs que l'assouplissement du système de « bibancarisation » pourrait correspondre davantage aux besoins. Celle-ci vise à donner aux banques africaines le droit de proposer leurs services sur le territoire français. D'après Alain Gauvin, avocat en droit bancaire et financier et associé chez Asafo and Co, premier cabinet panafricain, cet instrument est vertueux à plusieurs égards.

<https://www.bladi.net/transferts-d-argent-afrique,70406.html>